

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

1er point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
28

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers absents :
1
dont 1 avec procuration

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

désigne

Monsieur Laurent TIMMEL, secrétaire de séance

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour ampliation,
Le Maire,

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008
et publication ou notification le 30 octobre 2008*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

2ème point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
28

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers absents :
1
dont 1 avec procuration

**Objet : INFORMATION DU CONSEIL SUR LES DECISIONS DU MAIRE
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Procédures adaptées – marchés passés du 16 septembre 2008 au 20 octobre 2008

Objet du marché	Lot	Titulaire	Montant du marché TTC
Création d'un parking rue Basse	VRD	ADAM (Bouxwiller)	95 324,63 €

ADOpte A L'UNANIMITE

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008
et publication ou notification le 30 octobre 2008*

*Pour ampliaton,
Le Maire,*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

3ème point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
28

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conseillers absents :
1
dont 1 avec procuration

**Objet : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
15 SEPTEMBRE 2008**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve

le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

Acte rendu exécutoire

*Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008
et publication ou notification le 30 octobre 2008*

*Pour ampliation,
Le Maire,*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008
Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **4ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel SCHELL**
28

Conseillers absents : **Objet : CONVENTION AVEC LA BASE AERIENNE 901 DE**
1 **DRACHENBRONN**
dont 1 avec procuration

Afin d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées, un réseau de correspondants défense a été instauré.

La Base Aérienne 901 « COMMANDANT DE LAUBIER » de DRACHENBRONN se propose de passer une convention avec la Ville de Brumath formalisant la mise en place d'un « chargé de mission de la base aérienne 901 » auprès de la Ville.

Le rôle de ce dernier est d'assurer un relais d'information, de relation publique et d'œuvrer pour le recrutement et le reclassement dont peut avoir besoin la base aérienne.

Le projet de convention est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

autorise

le Maire à signer la convention entre la commune de Brumath et la Base Aérienne 901 « Commandant DE LAUBIER » tel que annexé à la présente.

**ADOPTE PAR 25 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS (Mr DELAYE, Mr EHLENBERGER,
Mme HOHMANN) dont 1 procuration
(Mme DUMONT-VONVILLE)**

Pour ampliation,
Le Maire,

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008
et publication ou notification le 30 octobre 2008*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

5ème point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
28

Rapporteur : Madame Janine MITTELHAEUSER

Conseillers absents :
1
dont 1 avec procuration

Objet : AGRANDISSEMENT DE LA CHAPELLE DU CIMETIERE

Le matériel nécessaire aux travaux à effectuer au cimetière est actuellement stocké à l'intérieur de la chapelle.

En vue de pouvoir re-ouvrir cette dernière au public, il y a lieu de construire un bâtiment de rangement pour y recevoir le matériel.

Il est prévu d'accoler ce bâtiment en façade Est de la chapelle. Il aura une surface inférieure à 20 m2 et ses matériaux constructifs seront d'une grande sobriété (murs en briques, toiture de faible pente en bacs acier), afin de le démarquer de la chapelle, dont l'aspect esthétique se doit d'être préservé.

La construction de ce bâtiment nécessite une autorisation d'urbanisme.

Une consultation de type marché adapté sera faite pour le choix de l'entreprise de travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

autorise

le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme relative aux travaux à réaliser

impute

les dépenses relatives à ces travaux sur l'opération 026 – article 2313 – fonction 246

**ADOpte PAR 25 VOIX POUR
4 VOIX CONTRE (Mr DELAYE, Mr EHLENBERGER,
Mme HOHMANN) dont 1 procuration
(Mme DUMONT-VONVILLE)**

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008
et publication ou notification le 30 octobre 2008*

*Pour ampliation,
Le Maire,*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

6ème point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
28

Rapporteur : Monsieur Armand HENTZ

Conseillers absents :
1
dont 1 avec procuration

Objet : SENTIER DE DECOUVERTE – FORET DE BRUMATH

Lors de sa séance du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal :

- a décidé de réaliser un sentier de découverte en milieu forestier doté d'équipements pédagogiques et ludiques et de solliciter la participation financière d'IKEA, du Conseil Général et du Conseil Régional d'Alsace pour la conception, la réalisation et l'animation du projet «sentier de découverte»,
- a autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec IKEA et l'O.N.F. ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération
- a imputé la dépense correspondante sur l'Opération 192 – Article 231.5 – Fonction 833 au Budget Supplémentaire de 2007 pour un montant de 115 993,82 € HT.

Depuis lors les partenariats financiers pour la réalisation du projet ont été finalisés, à savoir :

- la signature de la convention de partenariat avec IKEA qui finance le projet à hauteur de 54 000 € TTC moyennant un versement échelonné sur 3 ans,
- l'attribution d'une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin de 33 300 € HT au titre de l'aide aux équipements touristiques en forêt communale,
- une participation de l'Association de Développement de l'Alsace du Nord de 5 000 € au titre du développement touristique.

Le projet, qui se décompose en plusieurs parties, a été finalisé :

- la création de l'infrastructure par l'ONF, dont une boucle d'un peu plus de 1,6 km praticable par les personnes à mobilité réduite,
- la signalétique et la protection des utilisateurs,
- des aménagements de confort (bancs et 50 places de stationnement supplémentaires), complétés par des arceaux à vélo et une terrasse donnant sur le canal,
- les aménagements à vocation pédagogique, soit au total 11 stations agrémentées de 20 visuels (sur trièdres ou panneaux) et de mobilier (pompe à bras, cônes sensoriels, assises et scène de la clairière), complétés par 4 panneaux d'accueil (carte de présentation du sentier, et portiques ONF)
- 10 000 dépliant « Promenons nous dans les bois » présentant le sentier forestier.

Le parcours « D'ici et d'ailleurs, à la croisée des chemins » a également été investi par les étudiants de 3ème année en architecture de l'INSA, dans le cadre d'un séminaire paysage initié avec l'appui de Michel Schneider -Association l'Escalier- et avec l'appui d'Anne Marie SCHAFF –association pour la Sauvegarde de la Nature-, moyennant la prise en charge par la Ville des frais de déjeuner pris à l'EPSAN et de la mise à disposition de matériel. Les étudiants ont réalisé 16 créations de type land' art jalonnant le parcours et invitant à découvrir la forêt sous d'autres facettes.

L'ensemble, inauguré le 11 octobre dernier, se chiffre finalement à 118 999,33 € HT.

Au vu des subventions obtenues, le solde à la charge de la Ville est de 26 700 € HT soit 22% du coût total.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

prend acte

des subventions attribués par les diverses instances et du solde restant à la charge de la commune

autorise

un dépassement des crédits pour la réalisation du projet « sentier de découverte » pour un montant supplémentaire arrondi à 9 300 €

impute

la dépense correspondante sur l'Opération 192 – Article 231.5 – Fonction 833

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour ampliation,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008

et publication ou notification le 30 octobre 2008

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction :
29

7ème point à l'ordre du jour :

Conseillers présents :
28

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre JOST

Conseillers absents :
1
dont 1 avec procuration

**Objet : CONVENTION D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS SPECIFIQUES
SUR ROUTE DEPARTEMENTALE**

A la demande de la Ville de Brumath divers travaux d'aménagement paysagers le long des RD 263 et RD 421 aux entrées de Ville ont été réalisés sur le domaine du routier départemental.

- Les giratoires de l'échangeur de l'autoroute A4 vers la RD 263 et plantations d'arbres jusqu'à la Station TOTAL
- Le giratoire RD 421 / RD 58 et RD 177, à la hauteur de TRABET.

Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour arrêter les projets et fixer la répartition des travaux entre les parties.

Concrètement, à l'entrée Sud, le Conseil Général a réalisé et financé tous les travaux sauf les massifs floraux et à l'entrée Ouest, le Conseil Général réalise le génie civil du giratoire tandis que les plantations seront réalisées et financées par la Ville.

Le Conseil Général demande qu'une convention définissant les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages et des équipements d'aménagement, soit signé dès lors que des réalisations dépassant le strict besoin de la voirie départementale sont réalisés. L'engagement réciproque est de 10 ans.

Le projet de convention est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

autorise

le Maire à signer la convention relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Brumath tel que annexé à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire,

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **8ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel SCHELL**
28

Conseillers absents : **Objet : DENOMINATION DE RUE**
1
dont 1 avec procuration

Le lotissement les Jardins de Pergame, dont l'accès se fait entre les numéros 12 et 14 de la rue Galien, est en voie d'achèvement. Treize logements y sont prévus. Il appartient à la Ville de Brumath de leur donner une adresse avec un nom de rue et des numéros aux logements.

Etant donné le nombre important d'habitations desservies et le fait qu'une voie interne a été créée dans le lotissement, il semble judicieux de donner un nom de rue autonome à cette voie, plutôt que d'étendre la numérotation de la rue Galien.

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir entre les propositions suivantes :

- Rue Julien
- Rue Drusus
- Rue Quintilien

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide

de dénommer la rue desservant, à partir de la rue Galien, le nouveau lotissement les Jardins de Pergame réalisé par la société S3M SARL : « rue Julien ».

ADOPTE AVEC

-16 POUR : rue Julien

- 0 POUR : rue Drusus

- 9 POUR : rue Quintilien

- 4 POUR : rue Gracques

Acte rendu exécutoire

*Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008
et publication ou notification le 30 octobre 2008*

*Pour ampliation,
Le Maire,*

Etienne WOLF

**Extrait du procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Convocation du
14 octobre 2008**

Séance du 20 Octobre 2008

Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire

Conseillers désignés :
29

Conseillers en fonction : **10ème point à l'ordre du jour :**
29

Conseillers présents : **Rapporteur : Monsieur le Maire**
28

Conseillers absents : **Objet : ETUDE COMPLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA**
1 **GARE DE BRUMATH**
dont 1 avec procuration

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation d'une étude au stade esquisse pour l'aménagement d'un parking supplémentaire rue du Moulin Goepp pour les usagers de la gare de Brumath. Cette étude est réalisée par la S N C F et s'inscrit dans le Programme d'Aménagement des Gares piloté par la Région Alsace.

Réseau Ferré de France (R F F) demande que soit étudié en complément de la libération des emprises possibles par dépose des voies de services existantes. Les frais s'élèvent à 6 680 € HT à partager par moitié entre la Ville et la Région Alsace.

Les besoins de stationnement supplémentaires sont urgents. De plus, la Ville a demandé un deuxième abri à vélos sécurisé d'une capacité deux fois plus importante que celui déjà en place.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

accepte

de cofinancer à hauteur de 3 340 € HT l'étude de libération des emprises ferroviaires propriété de Réseau Ferré de France en vue de l'aménagement d'un deuxième parking à la gare de Brumath

autorise

le Maire à signer la convention financière correspondante

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Acte rendu exécutoire
Après réception en sous-préfecture le 30 octobre 2008
et publication ou notification le 30 octobre 2008*

*Pour ampliation,
Le Maire,*

Etienne WOLF